

Don d'organes

Les dons et greffes d'organes et de tissus sauvent chaque année des vies humaines. Ils constituent une mission de santé publique.

Les dons, prélèvements et greffes d'organes et de tissus

Le Centre Hospitalier d'Avignon est autorisé par le Ministère à effectuer des prélèvements d'organes et de tissus en vue de greffes.


Les dons et greffes d'organes et de tissus sont réglementés par la loi bioéthique du 29 juillet 1994 qui fixe le principe du consentement présumé :

“ *Toute personne est considérée consentante au don de ses organes en vue d'une greffe en cas de décès, si elle n'a pas manifesté son opposition de son vivant.* ”

Il est capital que chacun puisse de son vivant se poser la question du don d'organes et de tissus, prendre position pour ou contre et en parler avec sa famille et ses proches.

Si vous souhaitez faire don de vos organes et tissus à votre décès, il est important de manifester votre volonté en demandant votre carte de donneur.

LIENS UTILES

> Demandez votre carte sur le site de : [l'Association France ADOT84](#) 

Vous pouvez en revanche vous opposer au prélèvement de vos organes et tissus en vous inscrivant sur le **Registre National des Refus**.

Créé par le décret n°97-704 du 30 mai 1997, le Registre National des Refus permet aux personnes qui ne souhaitent pas faire don d'éléments de leur corps de faire connaître leur volonté et de veiller ainsi à ce qu'elle soit respectée.

Géré par l'agence de Biomédecine, anciennement appelé Établissement Français des Greffes, ce registre est obligatoirement interrogé avant d'envisager un prélèvement.

L'inscription est individuelle, gratuite et possible dès l'âge de 13 ans. Elle se fait à partir d'un formulaire pré-établi. Ce document doit obligatoirement être signé par l'intéressé lui-même, accompagné d'une photocopie de pièce d'identité pour pouvoir être authentifié et renvoyé au :

Registre National des Refus
TSA 90001
93572 Saint Denis la Plaine cedex

Toute rectification ou changement d'état civil devra être signalé par le renvoi de ce même formulaire. Il est à tout moment possible de revenir sur sa décision.

 TÉLÉCHARGER

> Formulaire d'inscription au registre sur le site de [l'Agence de Biomédecine](#). 



contact@ch-avignon.fr

Votre